



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

logement social

Question écrite n° 41010

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur l'aménagement du logement des personnes en situation de handicap. Il apparaît que plusieurs facteurs sont pris en compte : la date de la construction du logement, le degré de pourcentage du handicap. Un de ses concitoyens qui n'atteint pas les 80 % requis et dont le logement est de construction trop récente, s'est vu refuser le réaménagement de son bac à douche, surélevé de 40 centimètres, par son bailleur social. Il souligne qu'il s'agit d'une personne reconnue à mobilité réduite, ayant bénéficié d'un logement prévu pour recevoir ce type de personnes. Il lui demande les solutions qu'elle compte apporter pour des situations similaires.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41010

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2009, page 978

Question retirée le : 15 décembre 2009 (Retrait pour cause de question identique)